



FONCTIONS  
PUBLIQUES

# ÉGALITE PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE LA CFDT S'ENGAGE !

La CFDT signe **le projet d'accord sur l'égalité professionnelle** ouvert à la signature des organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique jusqu'au 30 novembre.

Le projet va plus loin que celui de 2013 (**signé par toutes les organisations**) car plus précis et plus contraignant.

La CFDT a porté de nombreuses revendications : gouvernance, coparentalité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, déroulement de carrière, égalité salariale...

Mais, comme dans chaque négociation, elles n'ont pas toutes été satisfaites, notamment : révision des grilles de rémunérations des filières les plus féminisées, petites collectivités non couvertes par l'obligation d'élaborer des plans d'actions concertés ou négociés avec les syndicats (en fonction d'un seuil non précisé à ce jour).

Pour autant, les organisations ont obtenu (entre autres !) :

- Inscription dans la loi de mesures pour garantir le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement ;
- Suppression du jour de carence pour les femmes enceintes ;
- Création d'un fonds pour l'égalité professionnelle alimenté par les pénalités versées par les employeurs qui ne respecteront pas leurs obligations ;
- Reconnaissance de la coparentalité (autorisations d'absences et congés) ;
- Engagement de l'État de créer 1000 places de crèches supplémentaires avec incitation aux employeurs d'en créer aussi ;
- Référent spécifique sur les violences sexistes et sexuelles désigné parmi les représentants des personnels ;
- Disponibilité de droit pour élever un enfant jusqu'aux 12 ans de l'enfant au lieu de 8 ;
- Neutralisation de l'impact des congés familiaux sur la rémunération ;
- Calendrier de mise en œuvre des plans d'actions réduit à trois ans (au lieu de cinq).

La CFDT et ses militantes et militants ont pris leurs responsabilités :

➔ **Signer pour l'égalité professionnelle**, ce n'est pas accepter les intentions du gouvernement qui se traduiront dans le futur projet de loi. **C'est refuser de faire payer aux femmes les frais d'autres désaccords !**

➔ Signer pour l'égalité professionnelle, c'est continuer à **mener partout et pour toutes le combat pour construire l'égalité réelle.**

➔ Signer pour l'égalité professionnelle, c'est assumer ce que nous sommes depuis longtemps : **une organisation syndicale féministe, responsable et engagée !**

